

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 12

Artikel: Rassemblement de troupes des Ire et II^{me} divisions
Autor: Ceresole, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les résultats de précision ne diminuent pas d'une manière sensible dans le tir exécuté avec des canons qui n'ont pas été nettoyés.

L'usure du canon est tout à fait minime, car après 10,500 coups de feu, on n'en a constaté qu'une de $\frac{1}{20}$ mm.

Enfin, le recul est moindre qu'avec le fusil d'ordonnance.

Il s'agira donc tout d'abord d'obtenir la confirmation des résultats constatés, mais dans des essais exécutés sur une plus grande échelle que ceux qui ont eu lieu.

La fin du rapport fédéral contient des renseignements détaillés sur la carte topographique, la régie des chevaux et les fabriques d'armes et de munitions, ainsi que sur les places d'armes. Notre résumé a déjà pris trop de place pour que nous puissions entrer dans ces détails parsemés de chiffres plus ou moins sûrs et qui n'offrent, du reste, pas un grand intérêt.

Rassemblement de troupes des I^{re} et II^{me} divisions.¹

(Septembre 1886)

I^{re} DIVISION

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE 1886 AU MATIN²

1. *Exploration par la cavalerie.* L'escadron n° 1 partira de Trey et reconnaîtra la route Trey-Torny-le Petit-Mannens-Montagny les Monts.

Les escadrons n°s 2 et 3 seront rassemblés à Granges sous Trey à 6 $\frac{1}{2}$ heures du matin et reconnaîtront :

- a) L'escadron 2 la route Trey-Etrabloz-Corges-Villarey-Cousset ;
- b) L'escadron 3 la route Granges sous Trey-Payerne et les Envuardes.

La compagnie de guides n° 9 comme patrouille indépendante partira de Ménières et reconnaîtra la route Ménières-Payerne les Envuardes.

Ces différents détachements de cavalerie franchiront la ligne des avant-postes à 7 heures du matin.

2. La I^{re} brigade d'infanterie, les 1^{er} et 3^e régiments d'artillerie et l'ambulance n° 2 se réuniront à Trey à 7 heures du matin.

La II^e brigade d'infanterie, le 2^e régiment d'artillerie, la compagnie de sapeurs et les ambulances 3 et 5 se réuniront à Granges sous Trey à 7 $\frac{1}{2}$ heures du matin.

Le bataillon de carabiniers et la compagnie de pontonniers se réuniront à Brit à 6 $\frac{1}{2}$ heures du matin.

¹ Voir nos quatre numéros antérieurs.

² Nous reproduisons dans son texte authentique cette pièce donnée incomplètement dans notre dernier numéro. (Réd.)

3. La distribution des vivres aura lieu à la gare de Granges à 9 heures du matin et le parc des voitures régimentaires s'établira au sud de Ménières.

4. Le capitaine d'état-major Solioz sera dès 6 1/2 heures du matin à Granges et réglera le passage des troupes sur le pont de Granges. — Les chefs d'unités devront s'annoncer à cet officier à leur arrivée à Granges et suivre ses indications pour le passage du pont.

5. Les ordres pour la marche seront donnés sur les places de rassemblement.

6. Le parc marchera de Démoret sur Ménières où il arrivera à 10 heures et où il attendra des ordres ultérieurs.

Combremont-le-Grand, 14 septembre 1886.

ORDRE DE MARCHÉ POUR LE 14 SEPTEMBRE 1886.

La II^e Division s'est retirée dans une position aux environs de Montagny-la-Ville.

La I^{re} Division a reçu l'ordre de l'attaquer dans cette position.

Il a été convenu que l'Erbogne ne peut être franchie par aucune troupe en amont du moulin de Montagny-les-Monts.

Pour cette attaque j'ai l'intention de faire une forte démonstration sur ma droite en occupant Montagny-les-Monts et de pousser mon attaque principale avec ma gauche entre Cousset et Tours.

Pour la marche à partir des places de rassemblement indiquées dans l'ordre de rassemblement, j'ordonne :

1. La Division marchera sur trois colonnes suivant la disposition ci à côté :

<i>Colonne de gauche.</i>	<i>Colonne du centre.</i>	<i>Colonne de droite.</i>
Command. col. DAVID.	Command. col. COUTAU.	Comm. lieutenant-col. FAVRE
Troupes.	Troupes.	Troupes.
2 ^e brigade d'infanterie.	2 ^e régim. infanterie.	1 ^{er} régim. infanterie.
2 ^e régim. d'artillerie.	3 ^e régim. d'artillerie.	» artillerie.
1 ^{re} compag. sapeurs.		2 ^e ambulance.
3 ^e et 5 ^e ambulances.		

2. *La colonne de droite* marchera de Trey sur Tornay-le-Petit-Mannens-Montagny-les-Monts, occupera Montagny-les-Monts et servira de pivot fixe à droite pour le mouvement d'attaque de la division.

Elle partira de Trey à 8 heures du matin.

La colonne du centre marchera de Trey par Etrabloy-Corgès-Villarey sur Cousset.

Elle partira de Trey à 8 heures du matin.

La colonne de gauche marchera par la route de Granges sous Trey-Payerne, occupera les Envuardes et poussera son attaque entre Cousset et Tours.

Elle partira de Granges sous Trey à 8 heures du matin.

3. *Trois compagnies du bataillon de carabiniers et la compagnie de pontonniers* partiront de Brit à 7 heures du matin, marcheront par la route Brit-Fétigny. Arrivés à Fétigny, les pontonniers établiront un ou deux ponts sur la Broye.

Le bataillon de carabiniers est responsable de la sécurité du train de pontons pendant cette opération.

La 4^e compagnie du bataillon de carabiniers se rendra de Brit à Ménières, occupera ce village et servira de garde pour les voitures du train régimentaire qui doivent s'y réunir.

Quand le parc et les pionniers du génie qui doivent aussi s'y réunir seront arrivés, elle leur remettra ce service de garde et rejoindra le bataillon.

4. *Le parc et la compagnie de pionniers du génie* se trouveront à Ménières à 10 heures du matin et y attendront des ordres ultérieurs.

5. Le train régimentaire, après avoir touché à Granges, ira parquer au sud de Ménières.

6. Le commandant de la Division marchera avec la colonne du centre.

Combremont-le-Grand, 13 septembre au soir.

Dislocation pour le 14 septembre 1886.

Etat-major de Division,	Cugy.
Compagnie de guides 1,	»
» 9,	Vesin.
Etat-major, 1 ^{re} brigade d'infanterie,	Ménières.
» 1 ^{er} régiment d'infanterie,	»
Bataillon 1,	»
» 2,	»
» 3,	»
Etat-major du 2 ^e régiment d'infanterie,	Vesin.
Bataillon 4,	Granges sur Vesin.
» 5,	Aumont.
» 6,	Vesin.
Etat-major, 2 ^e brigade d'infanterie,	Montet.
» 3 ^e régiment d'infanterie,	»
Bataillon 7,	»
» 8,	Frasse-Sévaz.
» 9,	Bussy.
Etat-major, 4 ^e régiment d'infanterie,	Cugy.
Bataillon 10,	»
» 11,	»
» 12,	»
Bataillon de carabiniers 1,	Sassel.
Etat-major du régiment de dragons 1,	Bussy.

Escadron 1,	Estavayer ou Morrens
» 2,	Cugy.
» 3,	Bussy.
Etat-major, 1 ^{re} brigade d'artillerie,	Montet.
» 1 ^{er} régiment d'artillerie,	»
Batterie 1,	»
» 2,	Cugy.
Etat-major, 2 ^e régiment d'artillerie,	Ménières.
Batterie 3,	»
» 4,	»
Etat-major, 3 ^e régiment d'artillerie,	Fétigny.
Batterie 5,	»
» 6,	»
Parc de division,	Nuvilly.
Etat-major du bataillon du génie,	Cugy.
Compagnie de sapeurs,	»
» pontonniers,	Lully.
» pionniers,	Aumont.
Etat-major du lazaret,	Fétigny.
Ambulance 1,	Marnand.
» 2,	Fétigny.
» 3,	»
» 5,	»
Compagnie d'administration,	Yverdon.

ORDRE DE MARCHE POUR LE 15 SEPTEMBRE 1886.

La 1^{re} Division a reçu l'ordre d'occuper et de fortifier une position à l'Est de Cugy ; à 8 heures du matin les travaux doivent être terminés et les troupes à leur poste.

La position de Cugy, située à l'Est du village, est limitée au Nord par la ligne du chemin de fer et au Sud par le bois situé au Nord-Ouest de la tuilerie de Fétigny.

J'occuperai cette position comme suit :

L'artillerie prendra position au Nord et au Sud du signal 520.

La 2^e brigade d'infanterie et le 1^{er} bataillon de carabiniers seront en première ligne, à savoir :

A. Le 4^e régiment d'infanterie, à gauche de l'artillerie, occupera les deux petits bois situés au Nord et au Sud de la route Payerne-Cugy.

B. Le 3^e régiment d'infanterie se placera à droite de l'artillerie et devant elle, sur les terrasses qui se trouvent au-dessous de la position d'artillerie.

C. Le bataillon de carabiniers occupera le bois au Nord-Ouest de la Tuilerie.

La 1^{re} brigade d'infanterie restera en seconde ligne vers ès Crétey.

Les compagnies de pionniers et de pontonniers se placeront à ès Crétey à disposition du commandant de la Division.

Le commandant de la Division se tiendra près de l'artillerie.

Quartier-général de Cugy, le 14 septembre 1886.

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 15 SEPTEMBRE 1886 AU MATIN

1. *Exploration par la cavalerie.* Les trois escadrons du régiment n° 1 et la compagnie de guides n° 9 traverseront la ligne des avant-postes qui suit la frontière cantonale entre Payerne et Cugy à 7 h. du matin. Leur mission est d'éclairer la 1^{re} Division qui occupera entre 7 et 8 h. à l'Est de Cugy une position défensive dont le centre est formé par le signal 520. Les escadrons devront reconnaître à gauche la direction du Pont-neuf, au centre Payerne, à droite Fétigny et Brit et chercher le contact avec les troupes ennemies qui cantonnent à Payerne et sur la rive droite de la Broye.

2. Les troupes du 1^{er}, du 2^e et du 3^e régiment d'infanterie, du bataillon de carabiniers, les trois régiments d'artillerie, les compagnies de pionniers du génie et de pontonniers (sans leurs chars) se rassembleront à l'Ouest du village de Cugy, à l'endroit où sur la carte au 1/50000 est marqué le mot Cugy, à 7 heures du matin. L'infanterie par régiments accolés en avant, l'artillerie derrière l'infanterie, les compagnies de pionniers et de pontonniers à côté de l'infanterie, le train de combat derrière l'artillerie.

3. Le parc de division se trouvera à 8 heures du matin à la sortie Ouest de Montet, parquera et attendra des ordres ultérieurs.

Le lazaret de campagne se trouvera à 7 heures du matin à la sortie de Montet et se tiendra prêt à établir les ambulances.

4. Les bataillons qui sont aux avant-postes resteront dans leurs positions.

Le bataillon n° 10 (gros des avant-postes) se rassemblera à 7 h. du matin au Nord de la cote 501.

5. La distribution aura lieu à 9 h. du matin à Estavayer. Après la distribution, les trains régimentaires seront réunis vers la Tuilerie cote 483, (à mi chemin entre Estavayer et Frasses) parqueront et attendront des ordres ultérieurs.

Les ordres pour l'occupation de la position de Cugy seront donnés à la place de rassemblement.

Quartier-général de Cugy, le 14 septembre 1886.

Le commandant de la 1^{re} Division,

P. CERESOLE.
